

PROCES – VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/03/2025

NOMBRE :

de conseillers en exercice : 14
de présents : 10
de votants : 12

CONVOCATION DU 21/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 mars à 20h, le Conseil Municipal de CHUISNES s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques MAUPU, Maire, à la salle du conseil en mairie.

Etaient présents : M. Jacques MAUPU, Mme Jocelyne MÉNAGER, Mme Christelle BERTHELOT, M. Patrice FOURRÉ, Mme Marie-Françoise DANIEL, M. Jean-Christophe RETHO, Mme Céline LAUBY, Mme Jennyfer LOCHEREAU, M. Romain FILLETTE et M. Matthieu CHEMINAIS.

Etaient absents et excusés : M. Didier GAUTIER (pouvoir donné à M. Jacques MAUPU), M. Vincent DEGLOS (pouvoir à Mme Jennyfer LOCHEREAU), Mme Floriane COLLAU et Florence NONIS.

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne MENAGER.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption des procès-verbaux de réunion de conseils municipaux du 28/01/2025 et du 18/02/2025
2. Syndicats intercommunaux et Communauté de Communes.
3. Bail antenne relais située sur le château d'eau de Chuisnes.
4. Cartes cadeaux pour le personnel communal contractuel
5. Subventions aux associations.
6. Validation devis lettrage sur la façade mairie.
7. Validation du devis de création d'allée et travaux de drainage dans le parc de la mairie pour accès entre stand de tir et mairie.
8. Prix de vente du bois (avec et sans livraison)
9. Validation du marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'Eglise.
10. Compte rendu des commissions.
11. Questions et informations diverses.

Les procès-verbaux du 28/01 et du 18/02 sont adoptés à l'unanimité.

Le Maire donne la parole à la société Télécom Infrastructure Partners représentée par Monsieur Galfré qui présente sa société et la proposition financière pour la location de l'antenne relais situé sur le château d'eau. Contrat de 10 ans avec paiement du loyer en totalité soit 65 380 € en début de contrat. Si accord du conseil municipal, un acte notarié sera rédigé.

Le Conseil Municipal remercie monsieur Galfré de ces explications et demande des informations complémentaires sur sa société.

Syndicats Intercommunaux et Communauté de Communes :

SIRTOM :

Conseil syndical du 20/03 concernant l'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2024 ; l'affectation du résultat 2024 ; vote du budget primitif 2025 et la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de gestion et de prévention des déchets 2024.

CCEBP - Communauté de Communes entre Beauce et Perche :

Le Maire indique que le prochain conseil communautaire est fixé au 31/03. Les points suivants seront abordés :

- Approbations des comptes administratifs, comptes de gestions et CFU 2024 pour les différents budgets.
 - Affectations des résultats 2024 des différents budgets
 - Vote des BP 2025 des différents budgets
 - Vote des taux de fiscalité
 - Création d'un poste chargé de la communication
 - Adoption du règlement intérieur du service assainissement non collectif
 - Approbation des tarifs 2025 pour la saison culturelle
- Etc...

BAIL ANTENNE RELAIS SITUE SUR LE CHATEAU D'EAU

Suite à la présentation faite en début de conseil municipal, le conseil municipal décidé de reporter la décision au prochain conseil municipal.

ACHAT DE CARTES CADEAUX POUR LE PERSONNEL COMMUNAL NON TITULAIRE**Délibération n° 07-2025**

Le Maire expose :

Vu l'article 88-1 de la loi du 26/01/1984 stipulant que l'assemblée délibérante peut décider de mettre en place des prestations d'actions sociales comme des cartes cadeaux à ses agents ;

Le maire propose, par conséquent, de distribuer des cartes cadeaux au personnel non titulaire exclu du régime indemnitaire RIFSEEP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide l'achat de cartes cadeaux pour un montant de 680 € auprès de l'entreprise SAS SUPER U, rue de Beauce, 28190 COURVILLE-SUR-EURE.
- Dit que les bénéficiaires de ces cartes cadeaux sont le personnel communal non titulaire à temps complet et non complet.
- Autorise le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires à cette prestation d'action sociale

SUBVENTIONS COMMUNALES 2025 ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS.**Délibération n° 08-2025**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder au titre de l'année 2025, les subventions aux associations comme suit :

- ADMR :	200,00 €
- Amicale de Chuisnes	2 100,00 €
- Les amis de l'Ecole de Musique :	200,00 €
- Les Amis du Jumelage du Pays Courvillois :	200,00 €
- L'Association des P'tits Loups de Chuisnes	700,00 €
- Bien Aller Eurélien :	150,00 €
- FNACA	50,00 €
- Le Club de Foot de St Georges/Eure	90,00 €
- La Prévention Routière :	100,00 €
- Les Amis des Espaces Nature et Biodiversité	500,00 €
- Courville Basket Club :	180,00 €
- Diagonal danse d'Illiers-Combray	15,00 €
- Pays Courvillois de tennis de table	60,00 €
- Lucé sport Gym	75,00 €
TOTAL DE	4 620,00 €

INSTALLATION DEVISE FRANCAISE « LIBERTE, EGALITE ET FRATERNITE SUR LA FACADE AVANT DE LA MAIRIE.

Délibération n° 09-2025

Le Maire expose :

Suite à la venue du Préfet en Juillet 2024 à Chuisnes, celui-ci a indiqué qu'il serait judicieux d'installer la devise française « liberté, égalité, fraternité » sur la façade de la mairie.

Le Maire propose d'accepter le devis de la société SAS BALDER pour un montant de 520 € HT soit 624 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la proposition d'installer la devise française sur la façade avant de la mairie
- Accepte le devis de l'entreprise SAS BALDER, ZAC de la Vignerie, 14160 DIVES-SUR-MER, pour un montant de 520 € HT soit 624 € TTC.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

CREATION ALLEE PIETONNE ET OUVERTURE D'UN MUR POUR ACCEDER AU STAND DE TIR PAR LE PARC DU PRIEURE, CREATION D'UNE TRANCHEE DRAINANTE DEVANT LA PORTE DE L'ATELIER ET POSE D'UN DRAIN AU PIED DU MUR DE LA SALLE POLYVALENTE / ACCEPTATION DU DEVIS.

Délibération n° 10-2025

Le Maire expose :

Lors des concours de tirs à Chuisnes, les participants accèdent au local de tir en passant par le porche de la salle polyvalente et de l'école. Cela pose problème quand la salle polyvalente est louée. Le Maire propose l'accès au stand de tir en créant un accès par le parc du prieuré, il s'agit d'ouvrir un mur en pierres et de créer une allée piétonne. L'installation d'un portillon sera nécessaire. Ces travaux permettront également d'accéder à des toilettes publiques situés à côté du stand de tir.

De plus, vu que l'entreprise de travaux publics sera à proximité pour l'ouverture du mur, le maire propose d'en profiter pour créer une tranchée drainante devant l'atelier communal et également de poser un drain au pied du mur de la salle polyvalente afin d'en assurer l'étanchéité.

Le Maire propose d'accepter le devis de l'entreprise EURL Matthieu CHEMINAIS pour un montant de 5 180 € HT soit 6 216 € TTC pour l'ensemble des travaux à savoir l'ouverture d'un mur en pierre, créations d'une allée piétonne, d'une tranchée drainante et la pose d'un drain au pied du mur de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents dans la salle (le conseiller municipal Matthieu CHEMINAIS est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote) :

➤ Accepte le devis de l'entreprise EURL Matthieu CHEMINAIS, 3bis Beauchêne, 28190 CHUISNES, pour un montant de 5 180 € HT soit 6 216 € TTC.

➤ Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

VENTE DE BOIS COMMUNAL

Délibération n° 11-2025

Le Maire expose :

Suite à l'abattage de plusieurs arbres sur la commune, le Maire propose de vendre le bois au prix de 60€ le stère (prix emporté). Pour les personnes ne pouvant pas l'emporter, il est proposé une participation financière de livraison de 20 €. Pour qu'un maximum de personnes en profite, il est décidé un maximum de 3 stères par foyer fiscal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- De fixer le prix de 60 € le stère de bois coupé en 50 cm avec un maximum de 3 stères par famille
- De fixer une participation pour la livraison à hauteur de 20 €.

Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître en Mairie.

RESTAURATION DE L'EGLISE / VALIDATION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE.

Délibération n° 12-2025

Le Maire expose :

Suite à l'état des lieux de l'Eglise réalisé par le CAUE le 25/07/2024, il convient de lancer la rénovation de notre Eglise. Le Maire propose d'accepter le devis de l'architecte François SEMICHON et de Damien MAUPEU (économiste de la construction) qui est composé de 2 tranches, une ferme pour 6 500 € HT composée d'une rémunération forfaitaire pour l'élaboration de l'avant-projet comprenant l'évaluation globale par économiste, l'historique de l'église, le diagnostic avec relevés et plans et une tranche conditionnelle pour 18 000 € HT correspondant à un estimatif de 200 000 € HT de travaux avec un taux de rémunération de 9 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- De valider le marché de maîtrise d'œuvre avec l'architecte François SEMICHON, 11 rue du Cloître St André 28000 CHARTRES, composé d'une tranche ferme pour 6 500 € HT et une tranche conditionnelle pour 18 000 € HT.
- De donner l'autorisation au Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ Cérémonie du 8 mai : Mme MENAGER donne rendez-vous à 11h30 devant le monument aux morts et indique que le repas du 14/07 se fera le midi.

➤ Le Maire indique une marche solidaire le 30/03 proposée et initiée par une jeune Chuisnoise en rapport avec ses études et marche en collaboration avec les restos du cœur.

➤ Vitesse excessive : Mme Lauby signale que les automobilistes qui descendent la rue du Glanier roulent trop vite et qu'il faudrait prévoir un stop à l'intersection des rues du moulin à Tan, du 11 novembre, chemin de César et rue du glanier.

➤ M. Jack VERDIN signale que la grille d'engouffrement (devant chez M. Zambo) à Barizeau s'est affaissé.

➤ M. Gautier signale que le démoussage du toit de l'atelier est à faire, les volets et porte d'entrée de la mairie sont à repeindre et une partie de la haie de buis devant la mairie est à changer.

Séance levée à 21h40.

Fait et délibéré à Chuisnes, le 25 mars.

Le Maire,

Les Conseillers,

La Secrétaire,